



CONSEIL

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO, en l'occurrence sur les thèmes suivants:

- 1) Forum mondial biennal des Nations Unies pour les jeunes autochtones;
- 2) Développer les solutions numériques en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les biens publics numériques;
- 3) Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition et faits nouveaux au sujet de la collaboration de la FAO avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD concernant les indicateurs dont la FAO est responsable;
- 4) Information actualisées sur la 28^e session de la Conférence des parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

On trouvera de plus amples informations sur les thèmes susmentionnés dans les annexes web au document CL 175/INF/4.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes susmentionnés sont présentés aux participants à la 175^e session du Conseil pour information seulement.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Directeur
Division des services aux organes directeurs (CSG)
Tél.: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

I. Forum mondial biennal des Nations Unies pour les jeunes autochtones

1. Le Forum mondial biennal des Nations Unies pour les jeunes autochtones (le Forum pour les jeunes autochtones) joue un rôle déterminant dans la formulation des politiques mondiales ayant trait à l'épanouissement des jeunes, car il offre un espace de dialogue essentiel qui permet d'aborder l'avenir des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances des peuples autochtones dans le contexte de différents thèmes, notamment [l'action en faveur du climat et de la biodiversité](#), les pesticides, les industries d'extraction, les aliments ultra-transformés, la protection des ressources phytogénétiques autochtones et l'importance de l'éducation d'inspiration autochtone.
2. La création du Forum pour les jeunes autochtones fait suite à une recommandation adressée en 2019 à la FAO par l'Instance permanente sur les questions autochtones du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Marquée par une ferme volonté de faire entendre la voix des jeunes autochtones, la première session du Forum pour les jeunes autochtones s'est tenue en 2021. Ce dialogue entre des représentants de la jeunesse autochtone, des membres de la FAO, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs a été un tournant, car il a permis de transmettre directement au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires des recommandations et des solutions novatrices formulées par les jeunes autochtones et a débouché sur la [Déclaration mondiale des jeunes autochtones sur les systèmes alimentaires durables et résilients](#). La 2^e session, organisée en 2023, a réuni 186 jeunes autochtones qui venaient des sept régions socioculturelles et représentaient 54 pays et 98 groupes de peuples autochtones. La Déclaration de Rome sur la sauvegarde de sept générations dans un contexte de crise alimentaire, sociale et écologique a été lue à la 28^e session de la Conférence des Parties (COP 28) à la CCNUCC, ce qui témoigne des résultats concrets de ce forum.

II. Développer les solutions numériques en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires, notamment l'intelligence artificielle (IA) et les biens publics numériques

3. Les initiatives de transition numérique dans l'agriculture sont essentielles pour parvenir à des systèmes agroalimentaires durables pour tous et mettent en évidence l'engagement de la FAO en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car elles promeuvent des politiques et des mesures concrètes, intégrées et ciblées qui favorisent la transformation qu'il faut mener à bien pour atteindre les ODD. Ces dernières années, toujours attentive à l'accélération des tendances mondiales, notamment à l'apparition de nouvelles technologies numériques de rupture, la FAO a étudié sérieusement les solutions numériques et les services consultatifs qui permettraient d'exploiter davantage le potentiel de transformation de ces technologies et de mettre en place de nouvelles capacités afin d'avoir un impact plus fort dans le monde entier, y compris en mettant en œuvre des interventions ciblées sur le terrain.
4. Comme indiqué dans le [Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU](#), les biens publics numériques sont des logiciels libres, des normes ouvertes, des données ouvertes, des systèmes d'intelligence artificielle à source ouverte et des collections de contenus libres d'accès, que l'on développe dans le cadre de campagnes multipartites bénéficiant d'un important soutien du système des Nations Unies qui montre que l'on agit dans le droit fil des actions menées au niveau mondial pour tirer parti de l'infrastructure numérique publique au service du progrès sociétal. Afin de tirer parti du fait que les biens publics numériques sont ouverts, une des caractéristiques principales de ces solutions numériques, la FAO, qui fait partie de l'[Alliance pour les biens publics numériques](#), a récemment lancé une approche consistant à accorder le rang de priorité aux biens publics numériques, un engagement qui vise à soutenir l'écosystème mondial des technologies numériques dans l'agriculture et à promouvoir des solutions numériques qui soient: sûres (garantir la sécurité et la confidentialité des données); inclusives (offrir un accès équitable à tous, en particulier aux communautés marginalisées); adaptables (faire en sorte que l'on puisse les adapter en fonction des besoins croissants et des complexités au sein des pays); et durables (favoriser le bien-être environnemental, économique et social à long terme).
5. Le développement des solutions numériques peut aider à faire face à la crise alimentaire actuelle car il permettrait de recourir à de nouveaux moyens numériques durables à fort impact, ce qui

consisterait à adopter de nouvelles technologies présentant un intérêt dans la perspective de la réalisation du mandat de la FAO et des *quatre améliorations*, notamment l'IA générative, qui pourrait, à condition d'en faire un usage sans risques et éthique, révolutionner l'agriculture grâce à une amélioration de l'efficacité, de la productivité et de la durabilité passant par un renforcement de la prise de décisions fondées sur des données, de l'agriculture de précision, de la gestion des ressources, de l'adaptation aux effets du changement climatique et de la résilience des systèmes agroalimentaires.

6. La FAO continue donc de participer activement à des forums internationaux, le but étant d'apporter une réponse cohérente et unifiée en s'appuyant sur des mécanismes et des orientations institutionnels communs, en interne comme en externe, et en se fondant sur les recommandations et les politiques existantes, notamment [Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU](#), les Principes relatifs à la protection des données personnelles et à la vie privée, les [Principes pour une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies](#), ainsi que le [système des Nations Unies 2.0](#).

7. Sur la base de ces points d'entrée stratégiques globaux des Nations Unies, la FAO a déjà défini cinq priorités stratégiques pour l'intégration de l'IA dans l'optique de l'exécution de son mandat, au titre de la nouvelle Stratégie de préparation à l'IA, qui consiste à: a) faire progresser la science, la technologie et l'innovation au moyen de l'IA; b) faire avancer la transformation des systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables grâce à une utilisation responsable de l'IA; c) veiller à une mise en œuvre inclusive et juste de l'AI dans les systèmes agroalimentaires, au service de tous; d) améliorer la gouvernance mondiale, la collaboration et les partenariats en faveur d'une IA responsable dans les systèmes agroalimentaires; e) renforcer le modèle d'exécution et l'efficacité de la FAO en tirant parti des solutions d'IA.

8. Certaines des principales actions recommandées à l'Organisation pour concrétiser ces priorités consistent à: a) combler les lacunes en matière de données; b) intégrer et exploiter les connaissances de la FAO; c) renforcer l'utilisation de l'IA dans tous les domaines de la FAO dans lesquels cette technologie est pertinente afin d'accroître l'impact de l'Organisation; d) optimiser l'allocation des ressources; e) fournir des services d'IA en tant que bien public.

III. Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition et faits nouveaux au sujet de la collaboration de la FAO avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD concernant les indicateurs dont la FAO est responsable

9. L'objectif du Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition est de renforcer l'engagement politique, de proposer des initiatives concrètes en matière de législation sur la sécurité alimentaire et la nutrition, de promouvoir les partenariats entre les alliances parlementaires et les parties prenantes, d'améliorer la coordination intersectorielle et de favoriser le consensus parlementaire régional afin de réduire les inégalités ayant trait à l'alimentation et à la nutrition.

10. Le premier Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, organisé en 2018, a été suivi d'un deuxième Sommet en 2023, qui a débouché sur le Pacte parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, une étape historique au regard des objectifs en matière d'élimination de la faim et de sécurité alimentaire pour tous. Tout en étant non contraignant, le Pacte énonce explicitement que les parlementaires participants s'engagent politiquement à garantir le droit à une alimentation adéquate, à promouvoir la transformation des systèmes agroalimentaires et à atteindre les ODD. La Sommet a bénéficié d'une ample couverture médiatique et il a été demandé à la FAO d'organiser un troisième Sommet parlementaire mondial d'ici à 2026, en Afrique.

11. Dans le document CL 175/INF/4 WA3, les membres trouveront des informations actualisées sur la récente collaboration de la FAO avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD, un organe subsidiaire de la Commission de statistique de l'ONU chargé de superviser la mise en œuvre du cadre mondial de ces indicateurs. Plus particulièrement, il présente aux membres des informations sur l'examen complet du cadre d'indicateurs relatifs aux ODD (2025), qui est en cours. Il s'agit du deuxième et dernier examen

complet avant l'échéance du Programme 2030, dans le cadre duquel des indicateurs relatifs aux ODD peuvent être ajoutés, supprimés, remplacés ou modifiés. En outre, le document donne suite à une demande fréquente des membres, à savoir d'être tenus au courant de l'évolution des statistiques, en particulier des indicateurs des ODD.

12. Par ailleurs, les membres seront informés des efforts menés par la FAO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour proposer conjointement un nouvel indicateur au titre de la cible 2.2 des ODD, à savoir la «Prévalence de la diversité alimentaire minimale, par groupe de population (enfants âgés de 6 à 23,9 mois et femmes âgées de 15 à 49 ans qui ne sont pas enceintes)» (pourcentage), dont l'UNICEF serait responsable de la composante sur les nourrissons et les jeunes enfants et la FAO de la composante sur les femmes. Cette proposition vise à combler une lacune importante dans les indicateurs relatifs aux ODD, qui, actuellement, ne mesurent pas directement la salubrité de l'alimentation.

IV. Information actualisées sur la 28^e session de la Conférence des parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conclusions de la 60^e session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

13. La 28^e session de la Conférence des parties (COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2023, à Dubai, sous la présidence des Émirats arabes unis. La réunion a notamment débouché sur un premier bilan mondial¹, dans lequel les parties sont convenues que la protection de la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim étaient des priorités fondamentales, encourageant ainsi à mettre en place une gestion de l'utilisation des terres, une agriculture et des systèmes alimentaires qui soient durables, et ont souligné qu'il était important de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et d'inverser ces processus d'ici à 2030. L'alimentation et l'agriculture sont également mentionnés dans la décision figurant dans le programme de travail sur l'objectif mondial en matière d'adaptation², dans laquelle les pays sont exhortés à rendre la production alimentaire et agricole, ainsi que l'approvisionnement et la distribution, résilients face aux effets du changement climatique, à accroître la production durable et régénérative, à garantir un accès équitable à une alimentation et à une nutrition adéquates pour tous, à lutter contre la pénurie d'eau et à atténuer les effets du changement climatique sur les écosystèmes. En outre, les pays sont venus de lancer un programme de travail Émirats arabes unis-Belém, qui durera deux ans et sera consacré aux indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis concernant les cibles d'adaptation.

14. Un fonds qui a été établi pour faire face aux pertes et préjudices³ sera hébergé par la Banque mondiale, tout en fonctionnant comme entité indépendante au titre du mécanisme financier de la CCNUCC. Le secrétariat du Réseau de Santiago⁴ a été mis sur pied afin de faciliter l'accès des pays aux compétences techniques nécessaires pour faire face aux pertes et préjudices. Il sera hébergé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et bénéficiera du soutien de la FAO en tant qu'organisme technique.

15. Au titre du programme de la présidence de la COP 28, la *Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique* a été adoptée par 159 pays⁵. Elle souligne le rôle crucial que jouent les systèmes agroalimentaires dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation. En outre, la présidence de la COP 28, la FAO, le Consortium des centres internationaux de recherche agronomique, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale ont établi le Programme de Charm el-Cheikh d'appui au secteur agroalimentaire, dont le but est de faciliter le

¹ Les conclusions sont disponibles ici: [Décision 1/CMA.5](#)

² Les conclusions sont disponibles ici: [Décision 2/CMA.5](#)

³ Les conclusions sont disponibles ici: [Décision 5/CMA.5](#)

⁴ Les conclusions sont disponibles ici: [Décision 2/CP.28](#)

⁵ <https://www.cop28.com/en/food-and-agriculture>

dialogue entre les négociateurs chargés de l'agriculture et de favoriser l'échange de connaissances et l'intégration des décisions prises à la COP ayant trait à l'agriculture dans les politiques nationales.

16. La 60^e session du GIEC, accueillie par le Gouvernement de la Türkiye, s'est tenue à Istanbul, du 16 au 19 janvier 2024. Les participants à la session ont adopté⁶ le programme de travail du nouveau cycle du GIEC. Ce programme consiste à établir un rapport d'évaluation complet, auquel contribueront trois groupes de travail (GT): GT I – Les éléments scientifiques; GT II – Incidences, adaptation et vulnérabilité; GT III – L'atténuation du changement climatique.

17. Les participants à la prochaine session décideront du plan stratégique à suivre pour l'établissement de ces rapports. Un rapport de synthèse pour ce cycle sera produit fin 2029, une fois achevés les rapports des groupes de travail. Un autre produit, une révision et une mise à jour des Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences de l'évolution du climat et des stratégies d'adaptation (1994), y compris les indicateurs sur l'adaptation, les modes de mesure et les méthodes, sera délimité, mis au point et révisé et devrait être examiné pour approbation et acceptation, en même temps que le rapport du GT II. Ces deux produits seront publiés séparément. Un rapport spécial sur le changement climatique et les villes sera publié début 2027 et l'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre établira un rapport de méthodologie sur les facteurs de forçage climatique à courte durée de vie d'ici à 2027. Le Groupe d'experts a également décidé que l'Équipe spéciale susmentionnée se rassemblerait à l'occasion d'une réunion d'experts consacrée aux technologies d'élimination du dioxyde de carbone et au piégeage, à l'utilisation et au stockage du carbone et produirait un rapport méthodologique sur ces questions d'ici à la fin 2027.

⁶ On trouvera les décisions adoptées ci-après: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2024/02/IPCC-60_decisions_adopted_by_the_Panel.pdf